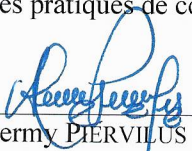


La POHDH et ECC dénoncent la mesure prise à l'encontre du militant des droits humains Pierre ESPÉRANCE par les autorités dominicaines

1. **Port-au-Prince, Haïti, le 20 avril 2023.-** La *Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains* (POHDH) et *Ensemble Contre la Corruption* (ECC) notent que le président dominicain Luis ABINADER a publié une liste en date du 14 avril 2023 de personnalités haïtiennes interdites de séjours en République Dominicaine dans le but, dit-il, de garantir la sécurité de son pays.
2. La POHDH et ECC constatent que les personnes visées par les autorités dominicaines relèvent d'horizon divers (leaders politiques, anciens parlementaires, chefs de gangs, hommes d'affaires...). Étonnamment, le nom du militant des droits humains Pierre ESPÉRANCE, directeur Exécutif du RNDDH, figure sur ladite liste. Une telle décision dénuée de toute justification ne peut être que de nature à semer la confusion ou une velléité de neutraliser l'action militante du RNDDH et de son principal responsable Pierre ESPÉRANCE.
3. La POHDH et ECC notent que le journal dominicain *Diario Libre* dans sa livraison du 17 avril 2023 présente les personnes sanctionnées par le président dominicain et rapporte, pour certaines, les motifs sur la base desquels, ces sanctions ont été prises. Il y est mentionné "Pierre ESPÉRANCE", défenseur des droits humains et actuel directeur du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH). Or, le militantisme de M. ESPÉRANCE et son combat au sein du RNDDH contre les violations de droits humains, la corruption et l'impunité en Haïti sont bien connus sur le plan national et reconnus au niveau international. Ils ne peuvent aucunement constituer des motifs de sanctions.
4. La POHDH et ECC n'excluent pas l'idée que cette décision viserait à renforcer le gouvernement de facto et ses alliés dans son offensive pour organiser des élections à tout prix dans ce contexte de déficit de légitimité politique et d'insécurité généralisée où les libertés publiques sont constamment violées. Depuis 19 mois environ, on assiste à l'aggravation du climat de l'insécurité et de la violence due aux attaques continues des gangs armés sur l'ensemble du territoire et qui jouissent de la complicité du gouvernement de facto.
5. La POHDH et ECC exhortent les autorités dominicaines à rendre publique sans délai la nature des accusations retenues contre Pierre ESPÉRANCE et le RNDDH. La République Dominicaine dispose pleinement de son droit de déterminer la nature de ses intérêts et d'en assurer leur défense. En revanche, il ne lui revient aucunement la liberté d'être tutrice de la cause des droits humains en Haïti et d'être censeur de l'engagement pris par les organisations dudit Secteur.
6. La POHDH et ECC réitèrent leur solidarité à Pierre ESPÉRANCE et au RNDDH. Fautes d'explications pertinentes rendues publiques sans délai par les autorités dominicaines, l'amalgame manifeste qui transpire de leur décision et qui vise politiquement et moralement un des membres du secteur des Droits Humains, sera considéré comme une attaque contre tout le secteur dans le pays. Les organisations de la société civile et de la défense des droits ne se laisseront pas intimidées par une telle manœuvre politicienne. Les autorités dominicaines ne vont pouvoir en aucune manière s'exonérer par voie d'amalgame et d'insinuations fallacieuses de leurs accointances avec le pouvoir mafieux PHTK et de leurs complicités avec les gangs et les pratiques de corruption qui ravagent Haïti.


Alermy PIERVILUS
Secrétaire exécutif
POHDH


Jocelyne COLAS
Présidente
ECC